

Règlement

Vous pouvez compléter, par vos plantations, les actions de la commune entreprises pour l'embellissement de notre village.

- ⊗ Le concours a pour objet de valoriser le fleurissement des maisons.
- ⊗ Le jury est composé des membres de la commission fleurissement de Saint MYON et d'un photographe.
- ⊗ Il n'est pas nécessaire de s'inscrire. Le jury effectuera deux passages en Juillet et Septembre.
- ⊗ Le jury appréciera les efforts réalisés en ce qui concerne : le fleurissement, l'originalité, la qualité, la diversité (balcons, fenêtres, terrasses, jardins, etc...), le tout dans le respect de l'environnement.
- ⊗ Les décisions pour les récompenses seront prises à la majorité.
- ⊗ La remise des prix aura lieu au mois d'Octobre, et donnera lieu à une cérémonie à laquelle seront invités tous les participants .